



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 13/10/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence **du Dr Maryse ETZOL, Présidente.**

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**
Date de convocation du conseil communautaire : **06/10/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence)
Messieurs François NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN, Charles, Rolly, Salif FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames, Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Monsieur Jean-Claude MAES

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

POUVOIR : Madame Maguy-FUMONT-SAMSON à Monsieur Joel TOTO

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-10-13/ 13A : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET SPORTS DE CAPESTERRE POUR L'ORGANISATION DE LA 18^{ème} EDITION DES FOULEES MARIE-GALANTAISES

Le Conseil Communautaire,

Vu le budget principal 2023, voté par délibération du conseil communautaire du 12 mai 2023 et les crédits votés à l'article 6574 « **subventions de fonctionnement aux associations** » ;

Vu la demande en date du 28 septembre transmise par l'OMCS de Capesterre de Marie-Galante,

Vu les compétences de la CCMG et notamment l'article **5-3 Autres compétences** de ses statuts « *le soutien et l'organisation de manifestations culturelles et sportives ; l'aide aux manifestations culturelles, environnementales et sportives qui rayonnent sur le pays Marie-Galantais ou promeuvent son image à l'extérieur* »

Considérant la demande de subvention de l'OMCS de la Capesterre par courrier en date du 28 septembre 2023.

Considérant que depuis sa création en 2023, cet évènement sportif emblématique de l'île continue de jouer un rôle essentiel dans la redynamisation de l'athlétisme à Marie-Galante.

Avec plus de 130 participants provenant pour la majorité du reste de l'archipel, cet évènement sportif contribue à la promotion de l'île et à la dynamisation de l'économie locale. Les écoles de Marie-Galante sont parties prenantes de la course avec de nombreux scolaires inscrits.

La journée du 16 décembre 2023 est ponctuée d'un « **Chanté Noel** » afin de partager un moment de convivialité

Considérant que la manifestation pour laquelle l'OMCS sollicite l'accompagnement financier de la CCMG a une dimension intercommunale et qu'elle contribue au rayonnement du territoire ;

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER à l'Office Municipal de la Culture et des Sports de Capesterre une subvention de 3 000 euros,

ARTICLE 2 : QUE ces crédits sont inscrits au BP 2023, article 6574

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 18 OCT. 2023
- l'affichage le 18 OCT. 2023

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ETZOU

